

Le Conseil d'Administration de l'Établissement public foncier de Normandie s'est réuni le 11 juillet 2025, sous la présidence de M. Sébastien LECORNU,

Vu le décret n° 68-376 du 26 avril 1968 portant création de l'Établissement Public de la Basse-Seine, modifié par les décrets n° 77-8 du 3 janvier 1977, n° 2000-1073 du 31 octobre 2000 et n° 2004-1149 du 28 octobre 2004, n° 2009-1542 du 11 décembre 2009, n° 2012-1247 du 07 novembre 2012, n° 2014-1732 du 29 décembre 2014 et n° 2015-979 du 31 juillet 2015, l'ordonnance n° 2011-1068 du 8 septembre 2011, le décret n° 2011-1900 du 20 décembre 2011 et n° 2018-777 du 7 septembre 2018 et le décret n° 2025-242 du 17 mars 2025,

Sur les rapports et après avis favorable de la Commission des Affaires Foncières et de la Commission des Affaires Financières,

**APRES EN AVOIR DELIBERE
DECIDE**

D'acquérir, à la demande de la Commune de Grand-Couronne, les parcelles cadastrées section AT n°s 212, 213, 214, 424 et 1080, sises rue du Paradis sur la Commune de Grand-Couronne (76), d'une superficie totale de 7 057m².

Le projet de la Collectivité est la préservation de la construction principale, comptant parmi le patrimoine communal significatif, et sa restauration.

La durée de portage pour cette intervention est fixée à 5 ans.

L'enveloppe d'opération est fixée à **709 000 euros HT (OPE2025011 – F - 76 - GRAND COURONNE « RUE DU PARADIS »)**.

D'accepter l'éventuelle délégation du droit de préemption urbain qui pourrait être consentie par le titulaire du droit de préemption urbain.

D'autoriser le Directeur Général à signer, avec la Commune de Grand-Couronne, une convention d'interventions.

Le Président du Conseil d'Administration
de l'E.P.F. Normandie,

Sébastien LECORNU

Le Directeur Général
de l'E.P.F. Normandie,

Gilles GAL

16 JUIL. 2025

Délibération approuvée
A Rouen, le
Le Préfet,

**Le Secrétaire Général
pour les Affaires Régionales**

Philippe LERAÏTRE



Action foncière

76 - GRAND COURONNE "RUE DU PARADIS"

Métropole Rouen Normandie
Grand-Couronne

Surface : 7 057 m² environ
Emprise bâtie : 559 m² environ



Sources : BD Ortho 76 - IGN - 2024

Cartographie : C.B. (EPF Normandie) le 22/01/2025

 Emprise concernée par l'opération

Plan annexé à la
convention signée le :

0 25 50 100
Mètres

